

Plan directeur Bridge-Bonaventure

Demande de réponse par écrit

Montréal, le 30 mai 2023

Par courriel

M. Olivier Carignan de Carufel
Conseiller en aménagement, urbaniste
Division de la planification des secteurs
stratégiques
Direction de la planification et de la mise en
valeur du territoire
Service de l'urbanisme et de la mobilité |
Ville de Montréal

Objet : Consultation publique sur le Plan directeur Bridge-Bonaventure – Demande du public

Monsieur,

La commission vous transmet la demande suivante formulée par un participant en complément de la séance de questions et réponses¹ :

« Préambule : Étant donné que le mandat de la Société immobilière du Canada limitée est d'optimiser la valeur financière (...) de propriétés stratégiques dont le Gouvernement du Canada n'a plus besoin à des fins de programmes ainsi que d'entreprendre des projets financièrement solides procurant au Gouvernement du Canada, son unique actionnaire, un rendement intéressant; que celui de la SCHL, co-proprétaire du site de la Cité du Havre avec Ivanhoé-Cambridge, est pour sa part de " rendre le logement abordable pour tous " au Canada; tandis que l'objectif du plan directeur de la Ville de Montréal pour le sous-secteur de la Cité-du-Havre, tel que défini dans le tableau résumant les moyens de mise en œuvre apparaissant en page 105 dudit plan, est de " favoriser la réalisation d'un projet sur la Cité-du-Havre dont la composante résidentielle est entièrement abordable, y compris des logements abordables pour les ménages à faible revenu " ».

¹ Comité logement Ville-Marie, M. Éric Michaud

« Question : Pourquoi la Ville a-t-elle décidé d'établir un partenariat avec la SIC afin de "favoriser la réalisation d'un projet dont la composante est entièrement abordable" sur ce site, plutôt qu'avec la SCHL, dont c'est déjà la mission et qui est par ailleurs responsable de la mise en œuvre, dans le cadre du déploiement de la Stratégie nationale sur le logement, d'un programme intitulé "Initiative des terrains fédéraux" qui vise à utiliser des "terrains et immeubles fédéraux excédentaires pour aménager des lieux d'habitation abordables, durables, accessibles et socialement inclusifs"? »

« Question : L'établissement d'un partenariat avec la SIC, dont les objectifs de rentabilité financière pour le Gouvernement fédéral inscrits dans sa loi constitutive, ne risque-t-il pas de s'avérer incompatible avec le projet de développer sur ce site un projet de logement abordable, notamment pour les ménages montréalais à faible revenu et avec la possibilité de viabiliser financièrement un tel projet? »

« Préambule : Dans l'Annexe A.4 présentant une description des démarches de planification associées, la Ville de Montréal indique en page 121 de son Plan directeur qu'afin de revitaliser spécifiquement le secteur de la Pointe-du-Moulin et l'élévateur à grains no 5, la SIC, la propriétaire des terrains, a lancé en février 2019 une demande de propositions afin de sélectionner un projet porteur et emblématique qui saura redonner vie au site et valoriser le patrimoine industriel. Or, à notre connaissance, le résultat de cette demande de propositions de la SIC lancée en février 2019, n'a toujours pas été rendu public, plus de 4 ans après sa mise en œuvre. »

« Question : Qu'est-ce qui explique un tel délai dans le dévoilement du résultat de cette demande de propositions? Quand la Ville de Montréal estime-t-elle que la SIC sera en mesure d'annoncer le résultat de cette demande de proposition? ».

La présente demande ainsi que votre réponse seront rendues publiques sur la page web de la consultation.

Merci de votre précieuse collaboration,

Simon Cloutier-Cyr
Secrétaire-analyste